



Collège Jean MOULIN

B.P. 36
64170 ARTIX

☎ 05 59 60 29 75

Mail : secgest.0640231d@ac-bordeaux.fr

**A l'attention des familles ayant opté pour le règlement de la demi-pension
par prélèvement automatique / Échéancier 2023 - 2024**

DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS

		<i>Date du prélèvement</i>	<i>Montant</i>
<i>1er Trimestre Septembre - décembre 2023</i>	173.60 €	09/10/2023	60.80 €
		08/11/2023	60.80 €
		08/12/2023	solde
<i>2^{ème} trimestre janvier - mars 2024</i>	140.80 €	10/01/2024	49.00 €
		08/02/2024	49.00 €€
		08/03/2024	solde
<i>3^{ème} trimestre avril - juillet 2024</i>	140.80 €	08/04/2024	49.00 €€
		07/05/2024	49.00 €€
		07/06/2024	solde

Les prélèvements mensuels débuteront au mois d'octobre et s'échelonnent selon l'échéancier ci-dessus

Cet échéancier ne tient pas compte des éventuelles remises d'ordre, bourses, grèves, voyages, ADRS, etc... qui viendraient en déduction.

Les régularisations interviendront lors du 3^{ème} prélèvement de chaque trimestre (décembre, mars, juin).

Les tarifs des forfaits sont fixés par le Département des Pyrénées-Atlantiques.